

# Le Parlement tunisien débranche le mécanisme de justice transitionnelle

**Tunisie** Le mandat de l'instance chargée d'enquêter sur les abus et les crimes des anciens régimes n'a pas été prorogé.

En refusant de proroger le mandat de l'Instance vérité et dignité (IVD), le Parlement tunisien condamne à une fin prématurée une initiative clé de la transition démocratique de ce pays. Berceau des "printemps arabes", la Tunisie avait, en mettant en place cette instance en mai 2014, ravivé tous les espoirs de mettre en lumière les violations des droits de l'homme commises par les autorités publiques de l'époque de l'indépendance aux lendemains de la Révolution de jasmin – du 1<sup>er</sup> juillet 1955 au 31 décembre 2013.

Ce mécanisme disposant de larges pouvoirs d'enquête pour établir des actes aussi divers que la corruption, les viols, les disparitions forcées ou la torture devait mener le processus de justice transitionnelle afin de reconnaître les victimes et d'envisager des réparations pour les préjudices survenus durant les longs règnes du père de l'indépendance, Habib Bourguiba (1957-1987), et du dictateur Zine el Abidine Ben Ali (1987-2011), ainsi que lors des deux premières années ayant suivi la "révolution de jasmin". Un préalable indispensable à une réconciliation nationale.

## Pas touche à l'aura des figures historiques

Comme le lui permettait la loi de 2013 qui la créait, l'IVD a sollicité, fin février, une prolongation de son mandat d'un an – et la rallonge budgétaire qui va avec – afin de terminer son travail initialement prévu sur quatre ans et arrivant à échéance le 31 mai prochain. Soucieuse d'obtenir cette prorogation, l'IVD avait affirmé qu'elle œuvrerait à conclure ses travaux pour le 31 décembre de cette année.

Mais très vite des débats houleux, portés à leur paroxysme les jours précédant le vote, ont refait surface entre le camp des partisans de l'initiative, qui estimaient qu'elle devait aller à son terme pour tourner la page, à celui des contempteurs de figures historiques qui arguaient que l'on ne pouvait ainsi toucher à leur aura. Sans compter que ces dernières années, des figures politiques de l'ancien régime sont revenues aux manettes et pourraient être inquiétées par la justice suite aux travaux de l'Instance. C'est d'ailleurs le parti Nidaa

Tounes (au pouvoir), dont font partie ces "revenants", qui a voté massivement contre la prorogation du mandat de l'IVD. Le vote de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) s'est soldé lundi par 68 votes contre, deux abstentions et zéro vote pour, alors que la plupart des 217 députés s'étaient éclipés, pensant éviter la tenue du vote.

## Bilan mitigé

Jusqu'ici l'IVD a tenu onze audiences publiques au cours desquelles des victimes et des responsables présumés de violation de droits de l'homme ont été entendus. Mais son travail s'est vu freiné, au fil du temps, par des refus de coopérer de la part de certains services de l'Etat (dont le ministère de l'Intérieur et les services de renseignements) mis en cause dans les plaintes qui émergeaient des auditions.

Les autorités tunisiennes ont "ralenti le travail de l'Instance Vérité et Dignité en refusant de coopérer pleinement avec elle et en adoptant une loi controversée sur la réconciliation administrative", indiquait peu avant le vote Amna Guellali, la directrice de Human Rights Watch (HRW) pour la Tunisie dans un communiqué de l'ONG de défense des droits de l'homme. Votée en septembre 2017, cette réconciliation administrative (initiée deux ans plus tôt par le Président) semble torpiller (au moins en partie) celle promise par l'IVD, puisqu'elle doit permettre aux fonctionnaires les plus impliqués dans la corruption sous l'ancien régime de reprendre leur position en toute impunité. Selon HRW, elle "entraverait toute forme d'enquête et de justice pour les violations des droits humains liées au système de corruption systématique qui a prévalu en Tunisie pendant des décennies".

L'IVD a dû aussi essayer de nombreuses critiques politiques. Ses efforts sont aussi demeurés sans effets concrets. Dans son rapport 2017-2018 publié fin février, Amnesty international notait qu'"aucune avancée n'a été obtenue quant à l'adoption d'un accord permettant le renvoi des affaires devant des chambres spécialisées et plusieurs organes chargés de la sécurité n'avaient toujours pas fourni à l'IVD les informations demandées pour ses enquêtes".

Pourtant, le 2 mars dernier, l'IVD a transmis la

première plainte concernant des violations graves devant la chambre spécialisée du tribunal de première instance de Gabès (sud-est). Ce premier dossier concerne des crimes de torture et de disparitions forcées. Un dossier emblématique qui sera peut-être le seul et unique issu de cette initiative à avoir été transmis à la justice. Restent un peu plus de deux mois.

Vincent Braun

Son travail s'est vu freiné, au fil du temps, par des refus de coopérer de la part de certains services de l'Etat